

AMD MEDICAL
Société par actions simplifiée
au capital de 16 500 euros
Siège social : 1070 Avenue de Verdun
RN 7 SUD, 84100 ORANGE
411 796 352 RCS AVIGNON

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE
DU 1ER JUIN 2025

L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ,

Le 1^{er} juin ,
A 10h 00,

Les associés de la Société AMD MEDICAL se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, au siège social, sur convocation faite par la gérance.

Sont présentes :

- Société ASTEC INTL, représentée aux présentes par son Président, Monsieur Stéphane MOLINA, titulaire de 550 actions nominatives ordinaires en pleine propriété,
- Madame Nicole ROCHEBONNE, épouse MOLINA, titulaire de 550 actions nominatives ordinaires en pleine propriété,

Total des actions des associés présents : 1 100 actions sur les 1 100 actions composant le capital social.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Stéphane MOLINA, en sa qualité de Président de la Société.

Le Président de l'Assemblée constate que l'Assemblée Générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- Les justificatifs des convocations régulières des associés,
- Un exemplaire des statuts de la Société,
- le rapport du Président,
- Le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social ou sur le site Internet de la Société dont l'adresse figure sur la convocation, à compter de la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport du Président,
- Nomination d'un nouveau Président en remplacement du Président démissionnaire,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Il est ensuite donné lecture du rapport du Président.

Puis le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, prenant acte de la démission de Monsieur Stéphane MOLINA de son mandat de Président à compter de ce jour, nomme en qualité de nouveau Président, pour une durée indéterminée :

La SARL ASTEC INTL, au capital de 18250 euros, dont le siège social est 1096 Chemin des Garrigues, 84210 VENASQUE, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 828001628, représentée par Stéphane MOLINA, Gérant.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

DEUXIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Le Président
Stéphane MOLINA

Société ASTEC INTL

Nicole MOLINA